



ONTARIO COLLEGE OF TRADES

ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

Normes de formation
par l'apprentissage

Sommaire de la formation

Travailleur ou travailleuse
en décontamination

Code de métier : 253H

..... Date d'élaboration : 2009

Veillez noter que le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) a préparé les normes de formation d'apprentissage et les normes de programme. À partir du 8 avril 2013, l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) sera responsable du développement et de l'entretien de ces normes. L'Ordre reportera les normes actuelles sans modifications.

Puisque les normes de formation d'apprentissage et les normes de programme ont été préparées en vertu de la *Loi sur la qualification professionnelle et l'apprentissage des gens de métiers* (LQPAGM) ou la *Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle* (LARP), il se peut que les définitions qui apparaissent dans ces normes ne soient plus précises et ne reflètent pas la nouvelle *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage* (LOMOA). Ces définitions seront mises à jour prochainement par l'Ordre des métiers.

Pour vous renseigner sur l'Ordre, consultez le site de l'Ordre des métiers (<http://www.ordredesmetiers.ca/>). Pour obtenir plus d'information sur LOMOA et les règlements, visitez : <http://www.ordredesmetiers.ca/qui-sommes-nous/loi-et-reglements> .

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

<u>TABLE DES MATIÈRES</u>	<u>PAGE</u>
Préface	2
Définitions	3
Directives importantes à l'intention des apprentis	5
Directives importantes à l'intention des parrains ou employeurs et des superviseurs ou formateurs	5
Avis et déclaration sur la collecte de renseignements personnels	6
Rôles et responsabilités des apprentis, des parrains ou employeurs et des superviseurs ou formateurs	7
Attestation de compétences	9
Attestation de résultats d'apprentissage	9
Attestation de fin d'apprentissage	10
 <u>CONTENU DE LA FORMATION</u>	
A. Description de tâches	11
B. Objectifs de rendement de la formation en milieu de travail	
U6571 Recourir à des pratiques et à des méthodes de travail sécuritaires	12
U6572 Ériger des enceintes sur le chantier	15
U6573 Nettoyer au préalable les aires de travail	17
U6574 Construire des enceintes pour les aires de travail	18
U6575 Protéger le matériel sensible	22
U6576 Aménager des chambres de décontamination et des chutes à déchets	24
U6577 Retirer et nettoyer les matériaux comportant des matières dangereuses	27
U6578 Effectuer le nettoyage final	35
U6579 Démontez les enceintes et les chambres de décontamination des aires de travail	37
U6580 Procéder au nettoyage	39
U6581 Démontez les enceintes sur le chantier	40
U6582 Protéger l'environnement	42
U6583 Mener des inspections de routine	43
C. Résultats d'apprentissage	45
Dossier de l'apprenti ou de l'apprentie	51

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

PRÉFACE

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) a préparé ce sommaire de formation en association avec le comité consultatif sectoriel et en consultation avec des représentants de ce secteur. Ce document doit servir de guide aux apprentis, aux superviseurs et aux formateurs ainsi qu'aux parrains ou aux employeurs dans le cadre d'un programme de formation et détermine par ailleurs les conditions préalables à l'accréditation.

Ce document de formation est le seul dossier où est consigné le rendement des apprentis.

Les superviseurs ou les formateurs et les apprentis doivent confirmer l'acquisition de chaque compétence en apposant leur signature et en indiquant la date à l'endroit approprié, sauf dans le cas d'une compétence facultative (zone ombrée).

Il appartient aux apprentis ainsi qu'aux parrains ou aux employeurs de prendre soin de ce document. En apposant leur signature au bas d'une compétence, les superviseurs ou les formateurs et les apprentis confirment que ces derniers ont démontré avoir acquis cette compétence. Ce sommaire de formation a été élaboré spécialement pour documenter l'acquisition, par les apprentis, des compétences liées à ce métier.

Les procédés techniques et les méthodes de travail utilisés dans le cadre de ce métier qui exige de suivre un programme d'apprentissage ont été revus afin d'y inclure des technologies vertes, la gestion des surplus ou des matières mises au rebut, la conservation et la prévention des déversements ou des fuites de gaz ou de déchets contaminés, toxiques ou dangereux.

Au fur et à mesure que les métiers et professions exigeant un apprentissage accordent davantage d'importance à la durabilité de l'environnement, ils adoptent des matériaux, des outils et des méthodes qui réduisent l'impact environnemental.

Ce programme d'apprentissage est distinct du programme de formation des désamianteurs (253W) et du programme de formation de contremaître des travaux de désamiantage (253S) requis pour les travailleurs de l'amiante en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et des règlements pris en application de celle-ci. Certains éléments d'apprentissage sont toutefois identiques à ceux de la formation en classe du programme de formation des désamianteurs. Une personne qui a terminé la formation en classe de l'un de ces programmes n'a donc pas à suivre de nouveau la même formation. Pour obtenir le certificat du programme de formation des désamianteurs, il faut s'inscrire et réussir l'examen de ce programme en plus d'avoir suivi une formation en classe dans le cadre du présent programme d'apprentissage.

DÉFINITIONS

Attestation de compétences (et attestation de résultats d'apprentissage)

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la signature du parrain ou de l'employeur officiel.

Certificat d'apprentissage

Accréditation remise aux personnes ayant démontré qu'elles ont terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification professionnelle

Accréditation remise aux personnes ayant obtenu la note de passage à l'examen du certificat de qualification professionnelle pour leur métier.

Comité sectoriel (CS) en vertu de la LARP et comité consultatif provincial (CCP) en vertu de la LQPAGM

En vertu de la *LARP* et de la *LQPAGM*, le ministre peut créer un comité provincial relatif à un métier ou à un groupe de métiers qui le conseillera sur l'établissement et le fonctionnement de programmes de formation par l'apprentissage et de qualification professionnelle.

Compétences

Compétence décrite dans la norme de formation (remarque : il s'agit d'une seule compétence et non d'un groupe plus important de compétences, appelé ensembles de compétences, unités de formation ou objectif général de rendement dans la norme de formation et dont fait partie la compétence).

Ensembles de compétences

Groupe de compétences énoncé dans la norme de formation (remarque : peut aussi être appelé unité de formation ou objectif général de rendement).

Facultatif

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit confirmée par des signatures pour que l'apprenti ou l'apprentie puisse terminer le programme.

Formateur

Le formateur ou la formatrice qualifié d'un métier à accréditation obligatoire est une personne de métier possédant un certificat de qualification professionnelle ou, pour un métier à accréditation non obligatoire, une personne considérée comme telle.

Gens de métier ou personnes considérées comme telles

Personnes ayant acquis les connaissances et les compétences relatives à un métier, à une autre profession ou à un corps de métier, ces connaissances étant attestées par les autorités provinciales ou territoriales.

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

Habilité

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon répétée et sans aide, une tâche en milieu de travail, conformément à la norme de formation ou au sommaire de la formation.

LARP

Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle.

LQPAGM

Loi sur la qualification professionnelle et l'apprentissage des gens de métier.

Normes de formation

Document rédigé sous forme d'énoncés concis qui décrivent les compétences que doit acquérir l'apprenti ou l'apprentie pour exercer son métier. En utilisant ce document, les formateurs peuvent s'assurer que les apprentis acquièrent toutes les compétences requises qui y sont décrites en détail.

Obligatoires

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être confirmée par des signatures pour que l'apprenti ou l'apprentie puisse terminer le programme.

Parrain ou employeur officiel

Parrain ou employeur signataire de l'entente ou du contrat d'apprentissage en vigueur. Pour pouvoir former des apprentis, le parrain ou l'employeur ou l'employeuse doit prouver que le lieu de travail compte des gens de métier ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que le comité consultatif provincial (CCP) ou le comité sectoriel (CS) a désignés comme étant essentiels au métier en question.

Parrain ou employeur

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, une autre profession ou un ensemble de compétences, dans le cadre d'un programme d'apprentissage approuvé par le directeur ou la directrice.

Signature

Signature du parrain ou de l'employeur officiel, ou encore d'une personne désignée comme son signataire autorisé, attestant qu'un apprenti ou une apprentie a acquis une compétence.

Sommaire de la formation

Norme de formation par l'apprentissage qui comprend les objectifs de rendement en milieu de travail et les résultats d'apprentissage en classe.

Superviseur

Personne qui surveille l'exécution d'une tâche et les actions ou le travail des autres.

DIRECTIVES IMPORTANTES

Apprentis et apprenties

1. À la fin du contrat d'apprentissage ou lorsque l'apprenti ou l'apprentie cesse d'être au service de l'employeur, toutes les compétences ou tous les ensembles de compétences acquis doivent être attestés par la signature, accompagnée de la date, de l'apprenti ou de l'apprentie et du parrain ou de l'employeur.
2. L'apprenti ou l'apprentie est tenu d'informer le personnel responsable de l'apprentissage du bureau régional du ministère de la Formation et des Collèges et Universités des changements suivants :
 - de l'adresse du parrain ou de l'employeur;
 - du nom ou de l'adresse de l'apprenti ou de l'apprentie;
 - du parrain ou de l'employeur à la suite d'une mutation.
3. Le parrain ou l'employeur actuel doit remplir et signer l'attestation de compétences et l'attestation de résultats d'apprentissage et les remettre au Bureau régional de l'apprentissage, services à la clientèle, lorsque toutes les clauses du contrat d'apprentissage ont été exécutées.
4. L'attestation de fin d'apprentissage et le sommaire de la formation rempli et signé doivent être remis au Bureau régional de l'apprentissage, services à la clientèle.

Parrains ou employeurs et superviseurs ou formateurs

Le sommaire de formation détermine les compétences requises pour exercer ce métier, les résultats d'apprentissage qui attestent ces compétences, ainsi que le programme de formation correspondant.

Ce sommaire de formation a été rédigé sous forme d'énoncés concis qui décrivent chaque compétence/résultat que doit acquérir l'apprenti ou l'apprentie pour exercer le métier. Cela signifie qu'il ou elle doit être capable d'exécuter une tâche conformément à la norme requise.

En utilisant ce sommaire de formation, les superviseurs et les formateurs peuvent s'assurer que les apprentis acquièrent toutes les compétences requises, qui y sont décrites en détail.

Les superviseurs ou les formateurs et les apprentis doivent confirmer l'acquisition successive de chaque compétence acquise en apposant leur signature et en indiquant la date à l'endroit approprié.

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

Les parrains ou les employeurs qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition successive de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature et en indiquant la date à la fin de chaque ensemble de compétences.

AVIS ET DÉCLARATION SUR LA COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

1. En tout temps au cours de votre apprentissage, on pourrait vous demander de montrer ce livret *Normes de formation par l'apprentissage* au ministère de la Formation et des Collèges et Universités. À la fin de votre programme d'apprentissage, on vous demandera de communiquer au ministère le *Formulaire d'attestation de l'apprenti ou de l'apprentie* dûment signé. Le ministère utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système d'apprentissage de l'Ontario, mais aussi pour confirmer l'achèvement de votre apprentissage et vous délivrer un certificat d'apprentissage.
2. Le ministère communiquera à l'Ordre des métiers de l'Ontario des renseignements sur l'achèvement de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage, l'Ordre ayant besoin de ces renseignements pour remplir ses responsabilités.
3. Le ministère recueille, utilise et communique vos renseignements personnels en vertu de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :
Responsable, InfoCentre Emploi Ontario
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
3, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3
Sans frais : 1 800 387-5656; Toronto : 416 326-5656
Service ATS : 1 866-533-6339 ou 416 325-4084.

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES APPRENTIS, DES PARRAINS OU EMPLOYEURS ET DES SUPERVISEURS OU FORMATEURS

Apprenti ou apprentie « L'apprentissage est une formation en milieu de travail »

- Adoptez des habitudes de travail sécuritaires.
- Référez-vous aux normes de formation par l'apprentissage, comme s'il s'agissait d'un journal de bord, afin de faire le suivi des compétences acquises.
- Discutez de votre plan d'apprentissage avec votre conseiller ou conseillère en formation, employeur, syndicat ou parrain.
- Sachez quels outils sont exigés pour exercer votre métier et apprenez à les utiliser.
- Posez des questions et encore des questions.
- Parlez avec votre employeur de vos besoins en matière de formation.
- Démontrez de l'enthousiasme et faites preuve de bonnes habitudes de travail.
- Assurez-vous que votre superviseur ou formateur ainsi que vous-même apposez vos signatures et indiquez la date en regard des énoncés de compétences ou d'ensembles de compétences dès que vous démontrez en avoir fait l'acquisition.

Parrain ou employeur ou employeuse « La formation est un investissement »

- Faites preuve d'habitudes de travail sécuritaires.
- Attestez la réussite en signant les compétences ou les ensembles de compétences.
- Fournissez des occasions et accordez du temps à l'apprenti ou l'apprentie pour qu'il ou elle apprenne le métier.
- Proposez des expériences de formation pratiques englobant tous les ensembles de compétences.
- Encouragez une bonne éthique du travail qui appuie la formation tout en minimisant les pertes de productivité.
- Établissez des attentes claires pour alors reconnaître ou récompenser l'excellence du rendement.
- Faites participer à la fois l'apprenti ou l'apprentie et le superviseur ou formateur à l'élaboration du plan d'apprentissage.
- Servez-vous de la norme de formation pour le suivi et les évaluations régulières du rendement.
- Choisissez un superviseur ou formateur qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Invitez le superviseur ou formateur à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.).
- Remplissez l'attestation de compétences dès que l'apprenti ou l'apprentie a démontré avoir acquis le degré de compétence requis.
- Assurez-vous que l'apprenti ou l'apprentie travaille toujours sous la direction d'un superviseur ou formateur qualifié et d'un abord facile.

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

- Faites en sorte que l'apprenti ou l'apprentie soit exposé à toutes les compétences énoncées dans le sommaire de formation.

Superviseur ou formateur

- Faites preuve d'habitudes de travail sécuritaires.
- Traitez les apprentis et les apprenties équitablement et avec respect.
- Servez-vous du sommaire de formation comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant ce sommaire de formation, les superviseurs et les formateurs peuvent s'assurer que les apprentis acquièrent toutes les compétences requises, qui y sont décrites en détail.
- Examinez le sommaire de formation avec l'apprenti ou l'apprentie et mettez au point un plan de formation.
- Répondez entièrement à toutes les questions.
- Faites preuve de patience. Expliquez ce qui doit être fait, montrez comment il faut le faire et laissez ensuite l'apprenti ou l'apprentie accomplir la tâche.
- Donnez régulièrement de la rétroaction.
- Signez les énoncés de compétences ou d'ensembles de compétences dès que l'apprenti ou l'apprentie a démontré en avoir fait l'acquisition.

Suggestions pour évaluer les progrès de l'apprenti ou de l'apprentie en milieu de travail

- Observez l'apprenti ou l'apprentie tous les jours.
- Donnez une rétroaction constructive pour bâtir la confiance.
- Donnez au superviseur ou formateur le temps nécessaire pour enseigner et démontrer les compétences.
- Agissez rapidement dès qu'un problème survient.
- Faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti ou l'apprentie, le superviseur ou formateur, ainsi que le parrain ou l'employeur.
- Utilisez le sommaire de formation comme point de référence pour déterminer le niveau de compétence de l'apprenti ou de l'apprentie.

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

ATTESTATION DE COMPÉTENCES

ENSEMBLES DE COMPÉTENCES	TITRE	SIGNATAIRE AUTORISÉ
U6571	RECOURIR À DES PRATIQUES ET À DES MÉTHODES DE TRAVAIL SÉCURITAIRES	
U6572	ÉRIGER DES ENCEINTES SUR LE CHANTIER	
U6573	NETTOYER AU PRÉALABLE LES AIRES DE TRAVAIL	
U6574	CONSTRUIRE DES ENCEINTES POUR LES AIRES DE TRAVAIL	
U6575	PROTÉGER LE MATÉRIEL SENSIBLE	
U6576	AMÉNAGER DES CHAMBRES DE DÉCONTAMINATION ET DES CHUTES À DÉCHETS	
U6577	RETIRER ET NETTOYER LES MATIÈRES DANGEREUSES	
U6578	EFFECTUER LE NETTOYAGE FINAL	
U6579	DÉMONTÉ LES ENCEINTES ET LES CHAMBRES DE DÉCONTAMINATION DES AIRES DE TRAVAIL	
U6580	PROCÉDER AU NETTOYAGE APRÈS LE DÉMONTAGE	
U6581	DÉMONTÉ LES ENCEINTES SUR LE CHANTIER	
U6582	PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT	
U6583	MENER DES INSPECTIONS DE ROUTINE	

REMARQUE CONCERNANT LES OBJECTIFS DE RENDEMENT ET LES COMPÉTENCES INSCRITS DANS LES ZONES OMBRÉES :

- Les objectifs et les compétences figurant dans les zones ombrées sont facultatifs. Il n'est pas nécessaire d'en faire la démonstration ni de les signer pour réussir la partie apprentissage en milieu de travail.
- Les résultats d'apprentissage couvrent tous les ensembles de compétences, soit ceux des zones ombrées et ceux des zones non ombrées.

ATTESTATION DE RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE

Date d'attestation	Nom de l'organisme	SIGNATAIRE AUTORISÉ

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

ATTESTATION DE FIN D'APPRENTISSAGE

NOM DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE	
Nom en lettres moulées	
Signature	
Numéro d'assurance sociale	

Une fois l'acquisition des ensembles de compétences terminée et les résultats d'apprentissage atteints, le superviseur ou formateur doit apposer sa signature en regard des énoncés de compétence appropriés. La norme de formation et la présente attestation doivent ensuite être remises au Bureau régional de l'apprentissage, services à la clientèle. Toute documentation pertinente doit y être jointe.

Instruction en classe terminée (preuve requise) Oui () Non () Sans objet ()

Heures de formation selon le contrat : Oui () Non () Sans objet ()

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAIN OU L'EMPLOYEUR	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	
Signature du signataire autorisé	

A. DESCRIPTION DE TÂCHES

Un **TRAVAILLEUR OU UNE TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION** doit démontrer les compétences suivantes :

- Recourir à des pratiques et à des méthodes de travail sécuritaires
- Ériger des enceintes sur le chantier
- Nettoyer au préalable les aires de travail
- Construire des enceintes pour les aires de travail
- Protéger le matériel sensible
- Aménager des chambres de décontamination et des chutes à déchets
- Retirer et nettoyer les matières dangereuses
- Effectuer le nettoyage final
- Démontter les enceintes et les chambres de décontamination des aires de travail
- Procéder au nettoyage après le démontage
- Démontter les enceintes sur le chantier
- Protéger l'environnement
- Mener des inspections de routine

Un **TRAVAILLEUR OU UNE TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION** doit démontrer des connaissances dans les domaines suivants :

- Opérations de désamiantage de types 1, 2 et 3
- Assainissement de bâtiments contaminés par de la moisissure, du plomb, des BPC et du mercure
- Biorisques
- Protection contre les dangers et matériel de protection
- Dangers physiques
- Isolation du chantier
- Travaux d'assainissement
- Protection de l'environnement
- Inspections

Il est également prévu que les personnes pratiquant ce métier connaissent les lois pertinentes, dont la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et la *Loi sur la protection de l'environnement*, ainsi que les règlements pris en application de celles-ci.

NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION (EN MILIEU DE TRAVAIL ET EN CLASSE) :

3 000 heures

Comprend une formation de 102 heures en classe.

B. OBJECTIFS DE RENDEMENT DE LA FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL

U6571.0 RECOURIR À DES PRATIQUES ET À DES MÉTHODES DE TRAVAIL SÉCURITAIRES

U6571.01 Prendre des mesures correctives contre les dangers pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail, y compris les dangers liés aux émanations et poussières toxiques, à la lumière de forte intensité, aux incendies, aux travaux en hauteur, aux charges suspendues, à l'éclairage déficient, aux températures extrêmes, à la ventilation insuffisante, aux lieux de travail en désordre et aux sources d'alimentation non contrôlées afin de réduire au minimum les risques de blessures et de dommages au matériel et à l'environnement conformément à la portée du travail, aux directives des fabricants, aux lois en vigueur et aux politiques de l'entreprise en matière de sécurité sur le lieu de travail.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6571.02 Se conformer aux lois régissant la santé et la sécurité au travail, y compris aux directives du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, au Règlement 278/05 et aux autres lois applicables selon le lieu de travail.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6571.03 Choisir les respirateurs, y compris les respirateurs à demi-masque et à masque complet, les appareils de protection respiratoire à épuration d'air motorisés, les appareils à adduction d'air et les appareils respiratoires autonomes en participant à des essais d'ajustement au moment de leur sélection initiale, chaque année ou lorsque les appareils sont changés et en vérifiant leur étanchéité au moyen, notamment, d'essais à pression positive et négative conformément aux lois en vigueur et aux normes de la CSA.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6571.04 Porter du matériel de protection individuelle, y compris un respirateur, une combinaison, un casque de protection, des bottes, des gants, des bouchons d'oreille et un dispositif de retenue en cas de chute en s'assurant qu'il est bien ajusté et qu'il offre une protection optimale, conformément aux lois en vigueur, aux normes de la CSA et aux spécifications des fabricants.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6571.05 Entretenir le matériel de protection individuelle, y compris les respirateurs, les casques de protection, les bottes, les gants, les bouchons d'oreille et les dispositifs de retenue en cas de chute, en le vérifiant, en le nettoyant, en le désinfectant et en le rangeant conformément aux lois en vigueur et aux spécifications des fabricants.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6571.6 Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail en s'assurant que celui-ci est propre, ordonné et exempt d'obstructions, de déversements et de risques d'incendie, et que les matériaux et les outils sont propres et rangés dans des endroits désignés après leur utilisation afin de réduire au minimum les dommages à l'environnement et les risques d'accidents et de blessures.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6571.07 Installer le matériel de sortie de secours, dont des lampes d'éclairage de secours, des dispositifs de signalisation, des extincteurs d'incendie, des avertisseurs sonores pneumatiques et des couteaux pour polyéthylène aux sorties de secours, conformément aux lois en vigueur, aux procédures d'évacuation en cas d'urgence et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6571.08 **Utiliser un dispositif de retenue en cas de chute**, y compris des harnais de sécurité, des filins de secours, des revêtements de sol et des garde-fous, afin de prévenir les chutes et les blessures conformément aux lois en vigueur et aux spécifications des fabricants.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6571.09 **Prendre des mesures de protection aux entrées et aux sorties des espaces clos**, y compris le recours à des radios bidirectionnelles, à des harnais, à des filins de secours, à des trépieds, à des détecteurs de gaz et à des dispositifs de ventilation, vérifier la qualité de l'air au début de chaque quart de travail et prévoir une rencontre avant d'entrer dans ces espaces afin de passer en revue le plan d'urgence conformément aux lois en vigueur et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6571.10 **Prévoir des méthodes de verrouillage et d'étiquetage du matériel avant d'entreprendre le travail** conformément aux lois en vigueur, aux directives des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6572.0 **ÉRIGER DES ENCEINTES SUR LE CHANTIER**

U6572.01 **Mettre des panneaux de signalisation à l'entrée des chantiers**, y compris des panneaux de signalisation du danger, d'interdiction d'accès au chantier, de danger dû à la présence d'amiante, de moisissures ou de plomb et de biorisques en les agrafant, en les collant avec du ruban adhésif, en les fixant et en les vissant à des clôtures, des portes et des murs et en construisant des supports pour ceux-ci conformément aux lois en vigueur, aux exigences du chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6572.02 **Installer des panneaux de sécurité** en déterminant les endroits où placer les panneaux de renseignements mobiles, en vissant les panneaux aux murs et en construisant des toitures extérieures au-dessus des panneaux conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6572.03 **Délimiter le périmètre du chantier** avec du ruban de mise en garde jaune, du ruban de danger rouge et du ruban de signalisation de danger dû à la présence d'amiante fixé ou agrafé à des clôtures, à des pylônes, à des arbres, à l'extérieur des bâtiments et à des portes, conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6572.04 **Ériger des palissades de chantier** en clouant et en vissant des cadres de métal ou de bois aux structures en place, en ajoutant des structures de soutien supplémentaires et en fixant des cloisons sèches et du contreplaqué aux cadres avec des vis et des clous conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6572.05 Aménager des portes dans les palissades de chantier en prenant des mesures, en sciant le contreplaqué aux dimensions voulues, en fixant le bois (2 x 4) avec des vis, en fixant les portes aux murs au moyen de charnières et en installant des dispositifs de verrouillage conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6572.06 Procéder à l'installation du matériel en plaçant les unités de pression d'air négative près des événements, en rangeant les outils manuels et motorisés dans des coffres, en repérant dans les locaux d'entreposage les aspirateurs, les douches, les laveuses à pression et les pulvérisateurs sans air et en installant des lumières au plafond et sur des trépieds conformément aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6572.07 Entreposer les matériaux, notamment le bois, le contreplaqué, les cloisons sèches, les vis, les clous, le ruban adhésif, le polyéthylène, l'eau modifiée, les agents encapsulants, les désinfectants, les chiffons, les sacs, les éponges et les brosses métalliques de manière à les récupérer facilement et à éviter de trébucher, conformément aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6572.08 Aménager des aires d'entreposage pour le matériel conformément aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6573.0 NETTOYER AU PRÉALABLE LES AIRES DE TRAVAIL

U6573.01 Enlever les petits débris en les mouillant et en utilisant un aspirateur doté d'un filtre HEPA, en les ramassant et en les mettant dans des sacs jaunes, en collant ces sacs avec du ruban adhésif, en doublant les sacs et en les collant de nouveau avec du ruban adhésif, et les éliminer conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6573.02 Passer l'aspirateur sur les planchers en utilisant un aspirateur doté d'un filtre HEPA conformément aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6573.03 Procéder à l'essuyage humide des murs à l'aide d'un pulvérisateur, d'un chiffon, d'une éponge et d'une vadrouille, conformément aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6573.04 Nettoyer le mobilier et le matériel en l'essuyant avec un chiffon et une éponge et en passant l'aspirateur sur les surfaces poreuses ou recouvertes de tissu conformément aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6573.05 Enlever le mobilier et le matériel et les placer dans des endroits désignés à cette fin conformément aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6574.0 CONSTRUIRE DES ENCEINTES POUR LES AIRES DE TRAVAIL

U6574.01 Assurer l'étanchéité des orifices de ventilation en y pulvérisant de l'adhésif et en utilisant du ruban adhésif pour maintenir le polyéthylène en place, conformément aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6574.02 Fermer les orifices de ventilation en retirant les diffuseurs et en y vissant du contre-plaqué et en collant celui-ci avec du ruban adhésif conformément aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6574.03 Recouvrir les planchers susceptibles d'être endommagés avec du polyéthylène à l'épreuve du déchirement, en déposant un revêtement et le polyéthylène sur les planchers, en agrafant et en collant le polyéthylène avec du ruban adhésif aux tapis et aux plinthes et en calant le polyéthylène avec des poids le long des murs, conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6574.04 Recouvrir les planchers résistants ou les planchers non susceptibles d'être endommagés avec du polyéthylène à l'épreuve du déchirement, en pulvérisant de l'adhésif sur les planchers et en y déposant le polyéthylène, en pulvérisant de l'adhésif sur les planchers et sur le polyéthylène et en collant celui-ci avec du ruban adhésif conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6574.05 **Recouvrir les prises électriques et les appareils d'éclairage** avec du polyéthylène collé avec du ruban adhésif conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6574.06 **Recouvrir les murs de polyéthylène à l'épreuve du déchirement** en pulvérisant de l'adhésif sur le polyéthylène du plancher, en tirant le polyéthylène des murs sur le polyéthylène du plancher, en découpant l'excédent de polyéthylène, en pulvérisant de l'adhésif sur les deux couches de polyéthylène et en collant les feuilles ensemble conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6574.07 **Recouvrir le mobilier et le matériel avec du polyéthylène à l'épreuve du déchirement** en mettant celui-ci par-dessus, en pulvérisant les planchers, en tirant le polyéthylène vers le bas, en découpant l'excédent, en pulvérisant de nouveau et en collant avec du ruban adhésif conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6574.08 **Recouvrir les plafonds avec du polyéthylène** en pulvérisant de l'adhésif sur le polyéthylène des murs, en faisant chevaucher le polyéthylène des plafonds sur celui des murs, en le collant avec du ruban adhésif, en collant le polyéthylène des plafonds au polyéthylène des murs avec un adhésif par pulvérisation et du ruban adhésif, en pratiquant des incisions dans le polyéthylène des plafonds, en fixant le polyéthylène à des barres en T au moyen de bandes de polyéthylène, et en pulvérisant et collant avec du ruban adhésif les trous incisés conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6574.09 **Placer les joints supérieurs dans les cavités des murs** en les collant aux ouvertures pratiquées au-dessus de la palissade et en mettant du ruban adhésif, en bouchant les cavités avec de la laine de verre, en pulvérisant de l'adhésif, en mettant du ruban adhésif autour des cavités et en recouvrant celles-ci de polyéthylène, en découpant l'excédent de polyéthylène et en collant le polyéthylène avec du ruban adhésif conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6574.10 **Placer des barrières de joints supérieurs** en collant les fils ensemble avec du ruban adhésif en vue de réduire au minimum le nombre d'ouvertures, en pulvérisant de l'adhésif sur les passerelles et en y posant du polyéthylène prédécoupé, en pratiquant des incisions pour contourner les dispositifs électriques, en pulvérisant de l'adhésif sur le polyéthylène des murs, en y fixant le polyéthylène des joints supérieurs, en découpant l'excédent de polyéthylène, en pulvérisant du polyéthylène, en collant le polyéthylène avec du ruban adhésif, en pulvérisant les trous incisés et en y mettant du ruban adhésif, conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6574.11 **Procéder à l'installation des unités de pression d'air négative** en plaçant celles-ci dans les aires de travail, en installant des plaques filtrantes et des préfiltres, en raccordant des tubes aux unités, en bouchant les ouvertures avec du contreplaqué et du ruban adhésif, en recouvrant le contreplaqué avec du polyéthylène et en fixant les tubes aux orifices d'échappement avec des agrafes, de la colle et du ruban adhésif conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6574.12 **Alimenter en eau les aires de travail** en raccordant des boyaux aux sources d'eau et en les disposant, en y fixant des raccords en Y et en raccordant les boyaux fixés à ces raccords aux douches et aux aires de travail conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6574.13 **Aménager des regards** en pratiquant des ouvertures dans le polyéthylène, en y insérant du plastique transparent et en fixant celui-ci avec de la colle et du ruban adhésif conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6574.14 **Installer le matériel d'accès**, y compris les échelles et l'échafaudage en plaçant celui-ci dans les aires de travail conformément aux lois en vigueur et aux spécifications des fabricants.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6574.15 **Installer des appareils d'éclairage temporaire dans les enceintes des aires de travail** en les collant avec du ruban adhésif et en les fixant aux murs et aux structures, conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6574.16 **Placer les outils dans les aires de travail**, notamment les marteaux, les couteaux à lame recourbée, les racleurs, les brosses métalliques, les pinces à couper, les épurateurs-laveurs, les pieds-de-biche, les masses, les pelles, les balais, les racloirs, les sacs, la colle et le ruban adhésif conformément aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6575.0 PROTÉGER LE MATÉRIEL SENSIBLE

U6575.01 **Ériger des structures autour du matériel**, notamment autour des transformateurs, des compresseurs, des ventilateurs, des boîtes de disjoncteurs et des ordinateurs en vissant des cadres de bois et en y fixant du contreplaqué conformément au Code du bâtiment de l'Ontario et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6575.02 **Assurer l'aération des structures** en y aménageant des ouvertures, en fixant à celles-ci des tuyaux d'air flexibles renforcés non poreux et des enveloppes en tôle avec un adhésif par pulvérisation, du ruban adhésif et des vis, en s'assurant que les tuyaux sont raccordés à une source d'air d'appoint comme une fenêtre ou un système d'évacuation à pression d'air négative et que les structures sont dotées de sorties d'air, et en installant des cadres coulissants pour des filtres conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6575.03 **Imperméabiliser les structures** en calfeutrant le contreplaqué, en y appliquant de l'adhésif et une membrane en caoutchouc et en agrafant celle-ci, en scellant les agrafes et en pulvérisant de l'adhésif sur la membrane, en recouvrant la membrane avec du polyéthylène et en scellant les joints avec de l'adhésif par pulvérisation et du ruban adhésif conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6575.04 **Aménager des plates-formes de travail au-dessus du matériel sensible** en érigeant un échafaudage conformément aux lois en vigueur, aux spécifications techniques et aux spécifications des fabricants, et en suivant l'état et les exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6575.05 **Signaler la présence de matériel sensible** en collant des affiches comportant un avertissement de danger sur les structures imperméables et en collant du ruban de mise en garde autour du matériel conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6576.0 AMÉNAGER DES CHAMBRES DE DÉCONTAMINATION ET DES CHUTES À DÉCHETS

U6576.01 Ériger des structures de chambres de décontamination et de collecte de déchets, y compris des structures de salles souillées, de douches, de salles propres, de sas, de battants et de portes, en vissant et en clouant des cadres de bois et en fixant du contreplaqué sur leur face extérieure conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6576.02 Recouvrir l'intérieur des structures des chambres de décontamination et de collecte de déchets avec du polyéthylène en déposant le polyéthylène sur les planchers, en agrafant le polyéthylène aux murs et aux plafonds des structures en bois, tout en s'assurant qu'il chevauche les joints, en pulvérisant de l'adhésif sur les joints et les agrafes et en mettant du ruban adhésif sur l'adhésif par pulvérisation conformément aux lois en vigueur.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6576.03 Éclairer les chambres de décontamination et de collecte de déchets en collant les appareils d'éclairage aux murs et en les fixant avec du ruban adhésif, conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6576.04 Aménager des douches en mettant celles-ci en place, en y raccordant des boyaux d'eau chaude et d'eau froide, en assurant l'étanchéité du pourtour des douches avec du polyéthylène, de l'adhésif par pulvérisation et du ruban adhésif, en raccordant des boyaux de renvoi des eaux usées des douches aux pompes, en installant des pompes munies d'un filtre, en raccordant les boyaux des pompes aux drains, en assurant une pression d'eau adéquate aux douches, en vérifiant l'écoulement dans les boyaux et les fuites, et en apportant les correctifs nécessaires, en installant des rideaux de douche et en mettant du savon et du shampoing conformément aux lois en vigueur et aux spécifications des fabricants.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6576.05 **Construire des rabats pour les chambres** en mesurant les ouvertures et la quantité de polyéthylène requis, en découpant le polyéthylène et en le pliant de manière à obtenir une double épaisseur, en scellant les extrémités avec de l'adhésif par pulvérisation et du ruban adhésif et en fixant des poids au bas des rabats conformément aux lois en vigueur.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6576.06 **Installer des rabats de chambre** en les agrafant aux cadres de bois, en pulvérisant de l'adhésif et en mettant du ruban adhésif aux extrémités, en vissant une bande de bois aux bordures des rabats, en collant des indicateurs de direction sur les rabats avec du ruban adhésif et en s'assurant que les rabats chevauchent les entrées d'au moins 12 pouces conformément aux lois en vigueur.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6576.07 **Installer les accessoires des salles blanches**, y compris des supports pour accrocher les vêtements, des bancs, des serviettes propres et des miroirs, en les disposant dans les salles, en les fixant aux murs et en les fabriquant conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6576.08 **Installer les accessoires des salles souillées**, y compris des aspirateurs dotés d'un filtre HEPA, des sacs étiquetés pour y jeter les combinaisons et des serviettes humides, en les disposant dans les salles conformément aux lois en vigueur.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6576.09 **Installer des manomètres** en raccordant des tubes de plastique transparents des manomètres aux enceintes, en découpant du polyéthylène et en scellant de nouveau avec de l'adhésif par pulvérisation et du ruban adhésif, en mettant les manomètres sous tension et en vérifiant leur fonctionnement conformément aux lois en vigueur et aux spécifications des fabricants.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6576.10 **Installer un système d'éclairage de secours dans les aires de travail** en branchant des blocs-batteries portables à des blocs d'alimentation et en s'assurant que les dispositifs d'éclairage sur blocs-batteries indiquent les sorties conformément aux procédures d'urgence et aux spécifications des fabricants.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6577.0 ENLEVER ET NETTOYER LES MATÉRIAUX COMPORTANT DES MATIÈRES DANGEREUSES

U6577.01 Mouiller les aires et les matériaux comportant de l'amiante en pulvérisant de l'eau modifiée conformément aux lois en vigueur.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6577.02 Enlever l'isolant des tuyaux et des chaudières en délogeant les matériaux avec un couteau, une pince à couper, un pied-de-biche et des sacs à gants, en enlevant les matières résiduelles avec une brosse métallique et en ramassant les plus gros débris lâches tout en mouillant continuellement les matériaux en vue de réduire au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie et suivant l'état du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6577.03 Appliquer du décapant pour peinture au plomb sur les matériaux au moyen d'un pulvérisateur, d'un rouleau ou d'un pinceau conformément aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6577.04 Enlever les matériaux ignifuges appliqués au pistolet en les grattant avec un racleur à bras, un couteau à cloison sèche et une spatule, en passant une brosse métallique sur les matières résiduelles et en ramassant les plus gros débris lâches tout en mouillant continuellement les matériaux en vue de réduire au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6577.05 **Enlever le plâtre des murs** en le délogeant avec un outil électrique tel un marteau burineur doté d'accessoires au plancher ou une meuleuse, en passant une brosse métallique sur les matières résiduelles et en ramassant les plus gros débris lâches tout en mouillant continuellement les matériaux en vue de réduire au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6577.06 **Enlever le plâtre des plafonds à l'aide d'une pince à couper, d'un coupe-boulon et d'une meuleuse** en brisant les plafonds et en découpant les tuiles à treillis des cadres en séquence, en séparant le treillis du plâtre et en retirant et en lavant les rails de fixation tout en mouillant continuellement les matériaux en vue de réduire au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6577.07 **Enlever les cloisons sèches et le composé à joints** à l'aide d'un marteau, d'un pied-de-biche, d'un grattoir et d'une scie à guichet en délogeant les matériaux des montants, en retirant les vis avec une perceuse, un marteau et un pied-de-biche et en ramassant les plus gros débris lâches tout en mouillant les matériaux en vue de réduire au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6577.08 **Enlever les carreaux de vinyle amiantés** à l'aide d'un grattoir, d'un outil d'extraction de carreau et d'un marteau burineur en délogeant les carreaux du plancher, en raclant l'adhésif et en appliquant un décapant pour adhésif tout en mouillant les matériaux en vue de réduire au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6577.09 **Enlever les briques réfractaires** à l'aide d'un marteau burineur, d'un pied-de-biche et d'une masse à l'aide d'une meuleuse et d'un racleur à bras pour enlever les matières résiduelles et en ramassant les plus gros débris lâches tout en mouillant continuellement les matériaux en vue de réduire au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6577.10 **Enlever les plaques de fibro-ciment et les tuyaux** en délimitant le périmètre du secteur avec du ruban de mise en garde, en déposant une toile de protection au sol, en délogeant les matériaux avec un pied-de-biche, une masse et un tournevis électrique et en ramassant les plus gros débris lâches tout en mouillant continuellement les matériaux, en vue de réduire au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6577.11 **Enlever les carreaux de plafond** en les délogeant et en ramassant les plus gros débris lâches tout en mouillant les matériaux en vue de réduire au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6577.12 **Enlever le plomb** en déposant une toile de protection, en abattant les structures contenant du plomb, y compris les murs, en enlevant la peinture avec une laveuse à pression, un grattoir, une brosse métallique et de la laine d'acier, en appliquant un agent de neutralisation et en passant l'aspirateur tout en réduisant au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6577.13 **Enlever les matériaux contaminés par la moisissure** à l'aide d'un marteau, d'un pied-de-biche, d'un grattoir et d'une scie à guichets en découpant autour des matériaux contaminés, en les délogeant des montants, en retirant les vis avec une perceuse, un marteau et un pied-de-biche et en ramassant les plus gros débris lâches conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6577.14 **Enlever la moisissure à la surface du béton, du bois et du métal** en vaporisant un détergent et un désinfectant et en essuyant avec un chiffon, en passant un aspirateur doté d'un filtre HEPA et en frottant avec une brosse métallique conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6577.15 **Enlever la vermiculite** à l'aide d'un aspirateur doté d'un filtre HEPA, en pulvérisant de l'eau en brouillard dans l'air et en essuyant les surfaces conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6577.16 **Enlever les matériaux de toiture** en mettant une toile de protection autour de la structure, en délimitant le périmètre du chantier avec du ruban de mise en garde signalant la présence d'amiante, en utilisant une fourche pour enlever le bardeau, en retirant le papier en le roulant et en balayant les débris du toit, conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6577.17 **Enlever les ballasts contenant des BPC** en dévissant les luminaires avec un tournevis électrique, en coupant les fils débranchés des ballasts avec une pince à couper et en dévissant et en délogeant les ballasts en prenant garde de les briser le moins possible conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6577.18 **Mettre les débris de matériaux contenant de l'amiante dans des sacs jaunes étiquetés**, coller les sacs avec du ruban adhésif, essuyer les sacs, les doubler et les coller de nouveau avec du ruban adhésif conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6577.19 **Mettre les matériaux contaminés par la moisissure** dans des sacs, coller les sacs avec du ruban adhésif, essuyer les sacs, les doubler et les coller de nouveau avec du ruban adhésif conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6577.20 **Mettre les matériaux contenant du plomb** dans des sacs, coller les sacs avec du ruban adhésif, essuyer les sacs, les doubler et les coller de nouveau avec du ruban adhésif conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6577.21 **Mettre les matériaux contenant du plomb dans des fûts** en plaçant un produit absorbant dans les fûts, en mettant ces matériaux dans des sacs, en collant les sacs avec du ruban adhésif et en les mettant dans les fûts, en scellant les fûts avec un couvercle et en les étiquetant conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6577.22 **Envelopper dans du polyéthylène les matériaux contenant du plomb** et les étiqueter conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6577.23 **Mettre les matériaux contenant des BPC dans des fûts** en plaçant un produit absorbant dans les fûts, en mettant ces matériaux dans des sacs, en collant les sacs avec du ruban adhésif et en les mettant dans les fûts, en scellant les fûts avec un couvercle et en les étiquetant, et en consignait les quantités sur les fûts et les fiches de suivi conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6577.24 **Enlever les déjections d'animaux** en vaporisant du désinfectant et en utilisant un grattoir, une pelle, un aspirateur et une laveuse à pression tout en mouillant continuellement afin de réduire au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6577.25 **Enlever les matériaux contaminés par les eaux d'égout** en vaporisant du désinfectant sur ceux-ci et en les essuyant, en abattant les cloisons sèches et les panneaux à l'aide d'un marteau, d'un pied-de-biche, d'un grattoir et d'une scie à guichets, en délogeant les matériaux des montants, en retirant les vis avec une perceuse, un marteau et un pied-de-biche et en ramassant les plus gros débris lâches tout en mouillant les matériaux afin de réduire au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6577.26 **Enlever les matières présentant un biorisque**, y compris le sang et les carcasses d'animaux, en procédant à une inspection avec une lumière noire fluorescente, en essuyant avec un désinfectant et en enlevant les matériaux poreux contaminés conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6577.27 **Enlever le mercure des thermostats et les lampes fluorescentes** en dévissant les tubes fluorescents, en coupant les fils des interrupteurs à mercure et en mettant les matériaux contaminés dans des contenants de métal étiquetés conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6577.28 **Enlever et nettoyer les matériaux contaminés par la fumée** en vaporisant du désinfectant sur ceux-ci et en les essuyant avec un chiffon, en passant un aspirateur doté d'un filtre HEPA, en frottant avec une brosse métallique, en vaporisant un produit éliminant l'odeur de fumée sur les matériaux qui restent ou en passant un chiffon imbibé de ce produit sur ceux-ci, en essuyant et en peignant avec un apprêt ou un scellant à l'huile résistant aux tâches et en enlevant tous les matériaux poreux conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6578.0 **EFFECTUER LE NETTOYAGE FINAL**

U6578.01 Transférer les déchets dans des bennes fermées et étiquetées en plaçant les sacs dans un chariot basculant, en les recouvrant avec du polyéthylène, en mettant le contenu des chariots dans des bennes, en enlevant le polyéthylène et en plaçant les sacs dans des bennes fermées et étiquetées conformément aux lois en vigueur et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6578.02 Nettoyer les outils en les lavant à la pression, en les essuyant avec un chiffon humide et en les jetant dans la chute à ordures conformément aux lois en vigueur et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6578.03 Passer un aspirateur doté d'un filtre HEPA sur toutes les surfaces des aires contaminées, y compris sur les bords et dans les endroits difficiles d'accès, conformément aux lois en vigueur et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6578.04 Laver à la pression les aires de travail en pulvérisant de l'eau de haut en bas conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6578.05 Éliminer l'eau excédentaire avec un racloir et une pelle pour former des flaques d'eau, mettre cette eau dans des contenants en plastique avec la pelle, la pomper à travers un filtre, puis la vider dans un drain avec un boyau conformément aux lois en vigueur et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6578.06 Essuyer le polyéthylène et les endroits mouillés avec un chiffon conformément aux lois en vigueur et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6578.07 Préparer un mélange encapsulant à base d'eau en ajoutant de l'eau en proportion de la quantité de colle et en brassant, en tenant compte du risque et des spécifications des fabricants.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6578.08 Appliquer le mélange encapsulant sur toutes les surfaces des aires de travail avec un pistolet sans air en n'oubliant pas de recouvrir les détecteurs de fumée conformément aux spécifications du fabricant et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6578.09 Nettoyer le pistolet sans air avec de l'eau chaude courante et du savon et rincer avec de l'eau froide conformément aux spécifications du fabricant.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6578.10 Inspecter le chantier pour s'assurer qu'il est propre après le nettoyage final conformément aux lois en vigueur et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6579.0 DÉMONTER LES ENCEINTES ET LES CHAMBRES DE DÉCONTAMINATION DES AIRES DE TRAVAIL

U6579.01 Enlever le polyéthylène dans toutes les aires de travail en le coupant avec un couteau pour polyéthylène et en prenant garde d'endommager le moins possible les murs et le mobilier conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6579.02 Mettre le polyéthylène dans des sacs étiquetés en le roulant, puis le mettre dans les sacs et coller ceux-ci avec du ruban adhésif conformément aux lois en vigueur et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6579.03 Mettre les sacs contenant le polyéthylène dans des bennes fermées et étiquetées en plaçant les sacs dans un chariot basculant, en les recouvrant avec du polyéthylène, en transférant le contenu des chariots dans des bennes, en retirant le polyéthylène et en plaçant les sacs dans des bennes fermées et étiquetées conformément aux lois en vigueur et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6579.04 Enlever les rabats en dévissant les bordures et en tirant sur ceux-ci conformément aux lois en vigueur et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6579.05 Démontez les douches en débranchant les boyaux, en drainant l'eau, en enlevant les clips et en retirant les douches conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6579.06 **Démonter les structures** en enlevant les vis, le contreplaqué et les pièces de bois et en collant ensemble les pièces de bois avec du ruban adhésif, conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6580.0 PROCÉDER AU NETTOYAGE

U6580.01 Passer sur les surfaces plates, y compris sur les planchers et les tables, un aspirateur doté d'un filtre HEPA (à haute efficacité pour les particules de l'air) conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6580.02 Vadrouiller les planchers conformément aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6580.03 Enlever les résidus d'adhésif, y compris les résidus de ruban adhésif et d'adhésif par pulvérisation, en appliquant un dégraissant à base d'agrumes, en grattant, en essuyant avec un chiffon et en lavant avec du savon et de l'eau conformément aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6580.04 Inspecter les aires de travail afin de s'assurer que tout est en ordre, et s'assurer notamment de l'absence de débris, de dommages ou de marques de ruban adhésif conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6581.0 DÉMONTER LES ENCEINTES SUR LE CHANTIER

U6581.01 Enlever les matériaux et les outils en les arrimant dans des véhicules conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6581.02 Démontez les installations d'entreposage de matériel à l'aide d'un pied-de-biche, d'un marteau, d'une barre-levier et d'un tournevis électrique, en enlevant les vis, le contreplaqué et les pièces de bois, en collant ensemble les pièces de bois avec du ruban adhésif et en plaçant ces matériaux dans des véhicules conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6581.03 Enlever les portes en utilisant un tournevis électrique pour retirer les vis des charnières et en plaçant les portes et les pièces de fixation dans des véhicules conformément aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6581.04 Démontez les palissades à l'aide d'un pied-de-biche, d'un marteau et d'une barre-levier en enlevant le ruban autour du chantier et en entreposant les matériaux conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6581.05 **Enlever les panneaux de sécurité et les panneaux de mise en garde** en les démontant et en les plaçant dans des véhicules, en inspectant le chantier et en retirant tous les panneaux de mise en garde et le ruban conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6582.0 PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

U6582.01 Réutiliser les matériaux, y compris le bois, le contreplaqué et les poteaux métalliques, en les nettoyant et en les entreposant conformément aux exigences du chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6582.02 Recycler les matériaux de rebut, y compris les pièces métalliques (aluminium, cuivre et plomb) et les luminaires, en les nettoyant et en les plaçant dans des bennes désignées à cette fin conformément aux exigences du chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6582.03 Économiser l'énergie en éteignant les lumières conformément aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6582.04 Prévenir les déversements et les émissions toxiques en filtrant l'eau, en utilisant des filtres et des joints à pression d'air négative, en emballant les ballasts et les luminaires contenant des BPC, en choisissant des produits organiques et des produits sans danger pour l'environnement et en observant les directives de mise en sac et d'élimination appropriées conformément aux lois en vigueur, aux exigences du chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6583.0 MENER DES INSPECTIONS DE ROUTINE

U6583.01 **Vérifier la pression négative des manomètres** en prenant des lectures et en avisant le superviseur de toute chute ou montée de pression conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6583.02 **Vérifier l'intégrité des enceintes** en examinant visuellement le polyéthylène et le ruban adhésif pour s'assurer que tout est bien scellé et en colmatant immédiatement les brèches conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6583.03 **Vérifier les boyaux d'eau**, y compris les boyaux d'eau chaude et d'eau froide, les boyaux de drainage, les boyaux d'alimentation en eau et les buses, en examinant visuellement s'il y a des fuites, en s'assurant que les dispositifs de serrage sont bien fixés et en colmatant immédiatement les fuites conformément aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6583.04 **Vérifier les boyaux et les filtres à pression négative** en examinant s'ils sont coupés ou troués, en s'assurant que les joints sont bien fixés et que les filtres ne sont pas bouchés et en procédant immédiatement aux remplacements ou réparations nécessaires conformément aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

U6583.05 **Vérifier les échafaudages et les échelles** afin de s'assurer que tout est en place et verrouillé conformément aux lois en vigueur et aux spécifications des fabricants.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

U6583.06 **Vérifier les outils** en les examinant visuellement pour voir s'ils sont brisés, usés ou endommagés, en examinant les joints, en vérifiant si les cordons électriques sont effilochés ou coupés et en prenant immédiatement les mesures correctives nécessaires conformément aux exigences du chantier.

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

C. RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE (102 heures)

S1181 Amiante – Opérations de types 1 et 2 – 6 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- reconnaître les matériaux courants contenant de l'amiante;
- décrire les effets sur la santé de l'exposition à l'amiante;
- savoir quelles activités sont susceptibles de provoquer une exposition à l'amiante;
- trouver de l'information dans les lois et directives sur l'amiante;
- expliquer en quoi consistent les opérations de désamiantage de types 1 et 2;
- savoir quel matériel de protection est requis en vertu des lois et des directives régissant les opérations de désamiantage de types 1 et 2;
- décrire les méthodes de nettoyage et d'élimination les plus efficaces dans le cadre d'opérations de désamiantage de types 1 et 2;
- décrire les exigences pour mener à terme des opérations de désamiantage de types 1 et 2;
- expliquer les règles d'hygiène à suivre pour les opérations de désamiantage de types 1 et 2;

S0042 Dangers et lois liés aux opérations de désamiantage de type 3 – 2,5 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- satisfaire aux objectifs d'apprentissage de l'unité du programme de formation des désamianteurs (253W) intitulée *Dangers et lois liés aux opérations de désamiantage de type 3*.

S0043 Dangers non liés à l'amiante dans un lieu de travail où l'on exécute des opérations de type 3 et mesures de prévention – 1,5 heure

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- satisfaire aux objectifs d'apprentissage de l'unité du programme de formation des désamianteurs (253W) intitulée *Dangers non liés à l'amiante dans un lieu de travail où l'on exécute des opérations de type 3 et mesures de prévention*.

S0044 Mesures et méthodes propres aux opérations de type 3 en Ontario – 5,5 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- satisfaire aux objectifs d'apprentissage de l'unité du programme de formation des désamianteurs (253W) intitulée *Mesures et méthodes propres aux opérations de type 3 en Ontario*.

C. Résultats d'apprentissage (suite)

S0045 Protection du travailleur et règles d'hygiène – 5 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- satisfaire aux objectifs d'apprentissage de l'unité du programme de formation des désamianteurs (253W) intitulée *Protection du travailleur et règles d'hygiène*

S0046 Utilisation du matériel de base – 1,5 heure

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- satisfaire aux objectifs d'apprentissage de l'unité du programme de formation des désamianteurs (253W) intitulée *Utilisation du matériel de base*.

S1182 Moisissure – 12 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- expliquer pourquoi il y a de la moisissure dans des bâtiments;
- décrire les effets sur la santé de l'exposition à la moisissure;
- trouver de l'information dans les directives d'assainissement de bâtiments contaminés par la moisissure;
- suivre les directives d'assainissement de bâtiments contaminés par la moisissure applicables à son travail;
- expliquer les méthodes d'assainissement de bâtiments contaminés par la moisissure;
- savoir quel matériel de protection est requis en vertu des directives régissant les travaux d'assainissement de bâtiments contaminés par la moisissure;
- décrire les méthodes de nettoyage et d'élimination les plus efficaces dans le cadre de travaux d'assainissement de bâtiments contaminés par la moisissure;
- décrire les exigences pour mener à terme des travaux d'assainissement de bâtiments contaminés par la moisissure;
- expliquer les règles d'hygiène à suivre pour les travaux d'assainissement de bâtiments contaminés par la moisissure.

C. Résultats d'apprentissage (suite)

S1183 Plomb – 6 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- expliquer l'utilisation du plomb dans les bâtiments;
- décrire les effets sur la santé de l'exposition au plomb;
- trouver de l'information dans les directives d'assainissement de bâtiments contaminés par le plomb;
- suivre les directives d'assainissement de bâtiments contaminés par le plomb applicables à son travail;
- expliquer les méthodes d'assainissement de bâtiments contaminés par le plomb;
- savoir quel matériel de protection est requis en vertu des lois et des directives régissant les travaux d'assainissement de bâtiments contaminés par le plomb;
- décrire les méthodes de nettoyage et d'élimination les plus efficaces dans le cadre de travaux d'assainissement de bâtiments contaminés par le plomb;
- décrire les exigences pour mener à terme des travaux d'assainissement de bâtiments contaminés par le plomb;
- expliquer les règles d'hygiène à suivre pour les travaux d'assainissement de bâtiments contaminés par le plomb;
- expliquer les règles de travail sécuritaire et les contrôles à cet effet.

S1184 BPC dans les ballasts et les matériaux de construction – 3 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- expliquer comment enlever et emballer des ballasts de luminaires;
- expliquer comment enlever et emballer des matériaux de construction contenant des BPC (p. ex., dans le calfeutrage);
- décrire les exigences de la loi visant l'entreposage et l'emballage temporaires des BPC;
- décrire les méthodes de confinement des BPC et de décontamination;
- savoir quel matériel de protection individuelle est recommandé pour la manutention de BPC;
- expliquer les règles d'hygiène personnelle à suivre pour la manutention des BPC;
- emballer, sécuriser, transporter et entreposer des ballasts et des matériaux de construction contenant des BPC.

C. Résultats d'apprentissage (suite)

S1185 Mercure – 5 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- décrire les effets sur la santé de l'exposition au mercure;
- reconnaître le matériel, les produits et les matériaux courants contenant du mercure;
- expliquer comment enlever et conditionner du mercure;
- décrire comment entreposer temporairement du mercure;
- décrire les méthodes de confinement du mercure et de décontamination;
- connaître les mesures de protection recommandées, y compris les règles d'hygiène personnelle et le port de matériel de protection individuelle pour la manutention du mercure.

S1186 Biorisques – Le sujet obligatoire *Moisissure* est une matière d'études préalable – 6 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- reconnaître les biorisques;
- décrire les effets sur la santé associés aux biorisques courants;
- trouver de l'information dans les directives d'assainissement de bâtiments présentant des biorisques;
- expliquer en quoi consistent les méthodes d'assainissement de bâtiments présentant des biorisques;
- indiquer les mesures de protection recommandées, y compris les règles d'hygiène personnelle et le port de matériel de protection individuelle pour l'assainissement de bâtiments présentant des biorisques;
- décrire les méthodes de nettoyage et d'élimination les plus efficaces dans le cadre de travaux d'assainissement de bâtiments présentant des biorisques;
- décrire les exigences pour mener à terme des travaux d'assainissement de bâtiments présentant des biorisques.

S1187 Protection contre les dangers et matériel de protection – 6 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- savoir quel matériel de protection individuelle utiliser selon la tâche à exécuter;
- démonter, inspecter, nettoyer, remonter et entretenir des respirateurs;
- décrire les exigences d'entretien régulier des respirateurs et des filtres selon le travail à effectuer et les normes régissant ceux-ci;
- décrire les méthodes de fonctionnement, d'utilisation, d'entretien et de transport des unités de pression d'air négative et des aspirateurs dotés d'un filtre HEPA (à haute efficacité pour les particules de l'air).

C. Résultats d'apprentissage (suite)

S1188 Dangers physiques – 6 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- connaître les dangers physiques associés notamment à la chaleur, au froid, aux vibrations, au bruit, à une mauvaise ergonomie, à l'électrocution, aux travaux en hauteur, aux surfaces glissantes et à la fumée;
- décrire les droits et responsabilités des travailleurs et des employeurs conférés en vertu des lois régissant la sécurité, y compris pendant la formation des travailleurs.

S1189 Isolation du chantier – 18 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- indiquer pourquoi il faut isoler un chantier;
- indiquer les types d'enceintes;
- connaître les matériaux et les outils utilisés pour l'isolation intérieure et extérieure d'un chantier;
- aménager des aires de travail de désamiantage de types 1, 2 et 3, y compris l'installation du matériel et l'aménagement des installations;
- connaître les types d'installations de décontamination;
- prévenir la contamination des surfaces et des objets en utilisant du ruban adhésif et du polyéthylène.

S1190 Travaux d'assainissement – 12 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- décrire les méthodes d'assainissement;
- effectuer les tâches suivantes :
 - nettoyage préalable;
 - enlèvement des matériaux;
 - enlèvement des matériaux avec des sacs à gants;
 - nettoyage des enceintes de travail;
 - transfert des déchets;
 - préparation des enceintes en vue d'une inspection;
 - décontamination des travailleurs;
 - application d'un scellant après l'enlèvement;
 - démontage du chantier.

C. Résultats d'apprentissage (suite)

S1191 Protection de l'environnement – 3 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- savoir quels matériaux peuvent être réutilisés;
- savoir quels matériaux peuvent être recyclés;
- reconnaître les voies d'évacuation de déchets;
- reconnaître les produits sans danger pour l'environnement;
- utiliser des techniques pour économiser l'énergie.

S1192 Inspections – 3 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- relever les lacunes dans l'isolation du chantier et dans le confinement des matières dangereuses;
- relever les lacunes dans le matériel;
- connaître des mesures préventives pour réduire au minimum les dangers et les problèmes sur le chantier;
- décrire les exigences en matière de calendriers et de documents d'inspection;
- connaître les normes de qualité régissant le travail et les caractéristiques d'une aire de travail propre aux fins d'inspection par des tiers.

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

DOSSIER DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE

NOM DE L'APPRENTI-E (en lettres moulées) :

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAIN OU L'EMPLOYEUR

Contrat de formation n°	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

SOMMAIRE DE LA FORMATION

Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nombre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

DOSSIER DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE

NOM DE L'APPRENTI-E (en lettres moulées) :

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAIN OU L'EMPLOYEUR

Contrat de formation n°	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

SOMMAIRE DE LA FORMATION

Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nombre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE EN DÉCONTAMINATION

DOSSIER DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE

NOM DE L'APPRENTI-E (en lettres moulées) :

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAIN OU L'EMPLOYEUR

Contrat de formation n°	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

SOMMAIRE DE LA FORMATION

Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nombre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	

Date

Signature (apprenti-e)

Superviseur-e/formateur-trice

À la fin de votre programme d'apprentissage, vous devrez communiquer ce *Formulaire d'attestation de l'apprenti ou de l'apprentie* dûment signé au ministère de la Formation et des Collèges et Universités, qui confirmera l'achèvement du programme. Le ministère utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système d'apprentissage de l'Ontario. Pour en savoir plus, veuillez lire *l'Avis de collecte de renseignements personnels*, qui est mentionné dans la Table des matières du livret *Normes de formation par l'apprentissage*.